



Mon frère n'a pas engagé de notaire

Par **lostinarizona**, le **11/07/2014 à 21:57**

Bonjour!rnrnJe suis française habitant à l'étranger avec mon fils.rnMon frère unique m'envoie une procuration/demande de mandataire à signer (photocopie en plus, pas un original) que bien sûr je ne signerai pas, quatre mois après le décès de papa. Maman est aussi décédée.rnrnJe ne connais pas le solde restant dans les comptes de papa. Sans le numéro de compte la banque ne peut me renseigner, ni ne veut me dire où en est le dossier.rnrnMon frère n'a pas engagé les services d'un notaire et s'est fait établir un certificat d' hérédité à la mairie. Il refuse toute communication mais a mentionné que papa aurait transféré la plupart de son argent sur son compte.rnrnJe n'arrive pas à trouver un notaire depuis ici qui se chargerait de la succession, beaucoup ne répondent pas, d'autres me donnent des petits conseils (bien sur appréciés) mais pour une raison quelconque ne semblent pas intéressés à ouvrir la succession pour moi.rnrnQu'elle est la solution? Merci pour vos conseils.

Par **aguesseau**, le **11/07/2014 à 23:58**

bjr,rnen l'absence de bien immobilier le recours à un notaire n'est pas obligatoire.rnvotre frère peut faire la déclaration de succession au trésor public si l'actif de la succession rend cette déclaration obligatoire (supérieure à 50 000 €).rnbien entendu vous avez le droit de refuser de lui donner une procuration.rncdt